



Cumul ARE et micro-entreprise - Nouvelles règles

Par JLDE54

Bonjour,

Je voudrais savoir si, en cas de création d'une micro-entreprise en juillet 2025 par un demandeur d'emploi indemnisé depuis 2 ans, le cumul des ARE avec les revenus professionnels non salariés seront limités à 60% des Droits restants.

Autrement dit, cette nouvelle règle est-elle appliquée pour les demandeurs d'emploi déjà indemnisés avant le 1er avril 2025 ?

Merci